

12.03.2020 - 18:38 Uhr

La SSR impose le télétravail partiel afin de protéger la santé de son personnel et assurer son mandat de prestations

Bern (ots) -

Berne, le 12 mars 2020. Le comité de direction de la SSR a décidé d'imposer le télétravail temporairement, pour une partie de ses collaborateur.trice.s, afin de protéger la santé de son personnel et garantir son mandat de prestations. Mise en place progressivement dès maintenant, cette mesure sera obligatoire mercredi prochain, pour tout.e collaborateur.trice ayant la possibilité opérationnelle de télétravailler. Cette consigne est valable jusqu'au début du mois d'avril.

Le coronavirus se répand de plus en plus en Suisse et dans le monde entier. Lors d'une réunion extraordinaire jeudi, le comité de direction de la SSR a ainsi discuté de la situation actuelle et défini des mesures supplémentaires à celles déjà prises. Ces nouvelles mesures seront mises en place à l'échelle de l'entreprise tout entière.

Le maintien du mandat de prestation est prioritaire

La SSR accorde la plus haute priorité à la protection de la santé de son personnel et au maintien du mandat de prestations. L'article 24 de la concession précise en effet qu'en temps de crise, la SSR a un mandat de prestations, qu'elle doit sauvegarder ce mandat et que les mesures organisationnelles et techniques nécessaires doivent être prises en conséquence.

La SSR va donc progressivement introduire le télétravail et la mesure sera obligatoire à partir de mercredi prochain pour les collaborateur.trice.s dont la présence sur site n'est pas absolument nécessaire. Les collaborateur.trice.s chargés de remplir le mandat de prestations sur les sites de production de la SSR seront ainsi mieux protégés. La mesure est initialement prévue jusqu'au dimanche 5 avril - une prolongation est possible. Cette mesure permet de réduire les contacts physiques conformément aux mesures ordonnées par l'Office fédéral de la santé publique dans le but de protéger d'autant plus la santé des collaborateur.trice.s.

Contact:

Service de presse SRG SSR
Lauranne Peman
medienstelle.srg@srgssr.ch / Tel. 058 136 21 21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100844084> abgerufen werden.